

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 15 mai à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 11 mai 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, **GENRE** Pierre, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas,
STURMEL Philippe

Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés :

MARCHOU Marie procuration à **LASFARGUE** William

IMART Thierry procuration à **PIGASSE** Thomas

SEMENE Marie-Ange procuration à **DUCROS** Lucie

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Modification du règlement de la petite salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la petite salle des fêtes est à nouveau utilisable et louable.

Mais depuis sa fermeture, l'environnement a évolué avec la construction des bâtiments du Belvédère en face.

Il est donc proposé de réglementer l'usage de cette salle et de ne la louer qu'une journée le week-end (samedi ou dimanche) les utilisateurs prenant la salle à 8h et devant la libérer avant 20h. De plus une famille peut en disposer une seule fois par année civile maximum dans la limite de la disponibilité.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement des salles des fêtes afin de ne la louer qu'une journée le week-end (samedi ou dimanche) les utilisateurs prenant la salle à 8h et devant la libérer avant 20h. De plus une famille peut en disposer une seule fois par année civile maximum dans la limite de la disponibilité.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 15 mai 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,